

# Déclaration commune

## La transmission : une ambition pour l'entreprise

### *Sous la présidence de*

*Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services,*

**l'Agence pour la création d'entreprise, représentée par son président Jean-Claude Volot,**

**l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, représentée par son président Jean-François Bernardin,**

**l'Assemblée permanente des chambres de métiers, représentée par son président Alain Griset,**

**le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, représenté par son président Jean-Pierre Alix,**

**et le Conseil supérieur du notariat représenté par son président Bernard Reynis,**

**animés d'une même volonté de permettre le développement sur le long terme des entreprises en France s'accordent sur la déclaration suivante et s'engagent à mettre en œuvre les programmes d'action renforcés qui y sont décrits, en partenariat avec les réseaux associatifs d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises et les réseaux de centres de gestion agréés le qui souhaitent :**

### **Portée et objectifs**

Près d'un dirigeant sur deux n'est pas préparé à la transmission de son entreprise avec, pour conséquence, un échec de la reprise, souvent faute de repreneur. Une préparation adéquate permet de vendre son entreprise dans de bonnes conditions, à la bonne personne, quelle que soit sa taille ou son activité, maintenant ainsi l'activité économique au sein des territoires.

Une entreprise est souvent attachée à son propriétaire qui en est souvent aussi le dirigeant et l'actionnaire. Ainsi, un changement à la tête d'une entreprise peut induire des risques s'il n'est pas préparé mais offre des opportunités de développement quand il est anticipé grâce au souffle nouveau apporté par le repreneur.

En effet, la reprise d'entreprise est l'occasion d'innover sur des bases solides. Le regard neuf apporté par le repreneur est souvent source d'un essor accru de l'entreprise.

En outre, une bonne préparation permet de donner ses chances à un repreneur salarié ou héritier qui dispose d'atouts incontestables pour mener une reprise avec succès. Or, d'après plusieurs études, le taux de transmission familial est en France très largement inférieur à ce que l'on peut constater dans d'autres pays européens comparables.

La promotion des mécanismes et bonnes pratiques de la transmission, la préparation de l'entreprise à être transmise, la formation et l'accompagnement des repreneurs, l'accompagnement du cédant, la mise en relation entre cédant et repreneur doivent être encouragés.

La loi de modernisation de l'économie a introduit de nouvelles dispositions qui s'attachent à simplifier l'environnement des entreprises et à réduire les charges fiscales lors des transmissions.

Le financement de la transmission des petites et moyennes entreprises fait par ailleurs l'objet d'une attention toute particulière du gouvernement qui s'est traduite par deux mesures pratiques :

- Le montant maximum du contrat de développement des transmissions proposé par OSEO est porté à 400 000 € afin de suivre des opérations de l'ordre de 2 millions d'euros.
- L'activité de la SIAGI, société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité, sera facilitée par l'intégration dans ses capitaux propres de fonds de garantie échus et non remboursés.

L'objet de la présente déclaration est de renforcer les mesures d'accompagnement des cédants et de repreneurs. Les signataires ont la volonté de démultiplier au niveau local, au plus près des chefs d'entreprises, les actions de formation et d'information en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs présents.

20 03

### **Actions de l'Agence pour la Création d'Entreprise**

L'APCE dispose sur son site internet [www.apce.com](http://www.apce.com) d'un espace dédié aux repreneurs qui constitue un premier niveau d'information et de préparation des candidats à la reprise d'une entreprise.

Elle propose de renforcer ses actions dans ce domaine, notamment en :

- 1 – développant en coopération avec les partenaires de la reprise-transmission une base de données de repreneurs permettant aux candidats à la reprise d'une entreprise de valoriser leur offre auprès des cédants et des professionnels.
- 2 – assurant, en lien avec les initiatives prises par les signataires, la promotion auprès des cédants, de la transmission d'entreprise et de sa nécessaire préparation.  
Pour cela :
  - elle rend disponible en ligne un outil d'autodiagnostic pour les dirigeants d'entreprises de moins de 10 salariés,
  - elle propose des pré-diagnostic de performance d'une journée, destinés aux entreprises indépendantes de plus de 10 salariés, afin d'apporter au chef d'entreprise une vision externe et indépendante de la valeur de l'entreprise et son état de transmissibilité.
- 3 – élaborant un kit d'information sur la reprise d'entreprises destiné la fois à informer les cédants et les repreneurs potentiels et à leur communiquer des outils de réflexion pour les aider à avancer dans leur démarche.

4 – organisant conjointement avec l'ensemble des acteurs locaux de la transmission d'entreprise et les signataires de la présente déclaration une action de communication sur la transmission,

5 – valorisant sur son site internet l'ensemble des actions menées par les signataires, telles que :

- information sur les différents services proposés,
- agenda des manifestations dédiées à la transmission/reprise,
- recensement et promotion des formations destinées aux repreneurs d'entreprise,
- actualité des partenaires sur les différentes lettres diffusées par l'APCE,
- multiplication des liens avec leur site,
- élaboration du canevas d'une action de sensibilisation des jeunes à la reprise d'entreprise, destinée à être relayée par les enseignants des grandes écoles et des filières professionnalisantes.

### **Actions des Chambres de Commerce et d'Industrie**

Chaque année, les Chambres de Commerce et d'Industrie informent plus de 300 000 dirigeants et futurs dirigeants à la Transmission - Reprise d'entreprise, accompagnent 12 000 cédants et 16 000 repreneurs dans la réalisation de leurs projets, forment plus de 2 500 repreneurs et facilitent ainsi la vente de 5 000 entreprises.

Afin de contribuer à l'effort collectif souhaité par le gouvernement, le réseau des CCI s'engage à contacter 20 000 chefs d'entreprise **[JCD : dans quel délai ?]** sur tout le territoire pour faire le point avec eux sur l'état d'avancement de leur réflexion en matière de transmission et leur proposer de les aider dans leurs démarches.

En outre, l'ACFCI rénove actuellement le site Internet Transmission - Reprise des CCI pour :

- mettre en ligne, en complément de ceux de l'APCE, des contenus techniques et des outils aidant le dirigeant et le repreneur dans leurs prises de décisions,
- créer la cartographie des entreprises à reprendre sur tout le territoire, en coordination avec OSEO qui présente l'ensemble des bourses d'entreprises,
- développer une base de données nationale des repreneurs accompagnés par les CCI et ayant suivi un parcours de qualification,
- développer, en liaison avec les signataires, des outils en ligne d'autodiagnostic et de tests.

De plus, fort du millier d'évènements à l'attention des cédants et repreneurs qu'elles organisent annuellement, les CCI diffuseront toutes les informations utiles sur le plan d'actions Transmission - Reprise.

Enfin, les CCI s'engagent à accompagner les dirigeants ayant bénéficié des pré-diagnostic mis en place par l'APCE dans la mise en œuvre du plan d'action recommandé.

## **Actions des Chambres de Métiers et de l'Artisanat**

Implantées dans toute la France, les chambres de métiers et de l'artisanat sont les interlocuteurs de proximité privilégiés des 920 000 chefs d'entreprises artisanales. Avec 512 activités, 3 millions d'actifs et 18 000 entreprises artisanales reprises en 2007, le secteur de l'artisanat a fait de la transmission-reprise d'entreprise un axe privilégié de sa stratégie et des plans d'actions qui en découlent :

1 - La Bourse nationale d'opportunités artisanales : Un outil national au service de la transmission reprise d'entreprises

L'APCM et les Chambres de métiers et de l'artisanat ont développé, pour être dans le rôle de conseil des chambres auprès des artisans cédants ou repreneurs, un outil d'aide à la reprise de leur affaire, la BNOA (bourse d'opportunités artisanales).

Le site [bnoa.net](http://bnoa.net) propose plus de 3 000 annonces actualisées par 200 conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat répartis dans toute la France et un outil de recherche qui permet au repreneur une sélection d'entreprises artisanales par secteur d'activité et par zone géographique.

Le site [bnoa.net](http://bnoa.net) est en lien avec un réseau de 120 sites partenaires dont les sites de l'APEC et d'OSEO.

2 - Le suivi individualisé

Les repreneurs comme les créateurs bénéficient de stages de préparation à l'installation (SPI) qui assurent une préparation complète à l'installation et permettent de programmer des parcours individualisés et qui ont accueillis 170 000 porteurs de projets en 2007.

Par ailleurs, les conseillers montent des dossiers de financement et mettent les repreneurs en relation avec les organismes ou collectivités qui distribuent des aides au financement. Les formalités administratives sont réalisées par le CFE, centre de formalités des entreprises, qui permet aux créateurs et aux repreneurs d'accomplir en un seul lieu les formalités préalables au démarrage de l'activité.

3 - La semaine nationale de la création reprise (SNCR)

L'APCM et les CMA organisent sur l'ensemble de la France des salons, forums, portes ouvertes, tables rondes, visites d'entreprises à l'attention des porteurs de projets, créateurs et repreneurs d'entreprise chaque année lors d'une semaine en novembre.

4 - Une action spécifique en 2009 : encourager les salariés à la reprise d'entreprise

La reprise d'entreprise par des salariés, que ceux-ci soient à l'intérieur de l'entreprise à reprendre ou à l'extérieur de celle-ci, reste peu développée, au regard de nos voisins européens. L'APCM orientera ses actions de promotion de la reprise d'entreprise vers ce public spécifique en 2009.

## Actions des Experts-Comptables

L'Ordre des experts-comptables est représenté par le Conseil supérieur et par 22 Conseils régionaux. La profession rassemble 18 608 experts-comptables qui accompagnent plus de deux millions d'entreprises au quotidien. Indépendants et tenus au secret professionnel, ils sont au cœur de la vie de l'entreprise et conseillent les entrepreneurs dans toutes les étapes de la vie de l'entreprise.

Les experts-comptables jouent un rôle important pour accompagner les cédants et les repreneurs d'entreprise dans la phase délicate précédant la transmission d'une entreprise.

L'Ordre a conçu des outils et réalisé des études pour permettre à ses membres de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs :

1. Méthodologie d'accompagnement des cédants et repreneurs : la méthodologie mise en place par l'Ordre des experts-comptables définit les différentes étapes à franchir, les objectifs de chacune d'elles, les prestations proposées par l'expert-comptable et les moyens disponibles pour atteindre lesdits objectifs.
2. Site internet : un site internet entièrement dédié à la transmission d'entreprise ([www.entreprisesettransmission.com](http://www.entreprisesettransmission.com)) comprend, outre la méthodologie précitée, une présentation des enjeux, des études et enquêtes sur le marché de la transmission, un recensement des principales aides fiscales, financières et sociales, une boîte à outils pour passer à l'action, ainsi qu'une sélection de sites internet et des références bibliographiques.
3. Organisation en partenariat avec les CCI de conférences en régions sur le thème de la transmission. Au cours de ces réunions, les experts-comptables proposent aux cédants et aux repreneurs de leur fournir des conseils gratuits.
4. Kit sur la transmission d'entreprise familiale : ce kit de formation est en cours de réalisation en partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat. L'objectif est d'informer les membres des deux professions sur la problématique très spécifique - maintenir la paix familiale et le fonctionnement de l'entreprise - de la transmission d'une entreprise familiale à l'aide de cas pratiques. Des conférences seront organisées conjointement par les deux Ordres en région en 2009.

Afin de promouvoir le programme transmission et de mobiliser le réseau des experts-comptables, l'Ordre renforcera sa communication (conférences + consultations) auprès des cédants et repreneurs et s'associera aux différentes animations organisées en région.

L'Ordre s'engage également à relayer l'information via ses différents supports de communication : site général de l'Ordre, sites dédiés à la transmission d'entreprise ([entreprisesettransmission.com](http://entreprisesettransmission.com) et [entrepriseevaluation.com](http://entrepriseevaluation.com)), lettre à la profession, article dans SIC le magazine de l'Ordre des experts-comptables.

Par ailleurs, un support de communication spécifique de type plaquette pourra être réalisé avec l'ensemble des partenaires pour une large diffusion. **[JCD : à confirmer clairement]**

Les experts-comptables sont en outre disposés à s'associer et à animer une Journée Nationale de la Transmission sous l'égide du ministère et en partenariat avec les réseaux consulaires, les Notaires et les services de l'Etat pour promouvoir leurs actions et les nouveaux dispositifs.

## Actions des Notaires

Les instruments juridiques, financiers et fiscaux créés depuis 2003, la réforme des libéralités du 23 juin 2006, et la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, permettent aux acteurs de la transmission que sont les notaires de présenter et d'explicitier aux entrepreneurs un dispositif comportant de multiples conséquences sur le plan fiscal et social.

Les notaires s'y sont engagés. Des instruments pédagogiques, des kits de sensibilisation ont déjà été créés par le notariat, Conférences, séminaires, colloques, démarches de sensibilisation itinérantes (TCE, par exemple) se succèdent.

Réussir la transmission d'une entreprise, c'est appréhender tous les aspects : financiers, juridiques, patrimoniaux, fiscaux, mais aussi psychologiques et familiaux, tant du cédant que du repreneur. Les notaires, conseillers juridiques de proximité, présents partout sur le territoire, disposent des outils fournis par les équipes de spécialistes qui se sont développées à l'initiative du Conseil Supérieur du Notariat, depuis plus de trente ans.

C'est ainsi qu'a été initié le kit « transmission de l'entreprise familiale ». Il s'agit d'une formation destinée tant aux professionnels notaires et experts-comptables pour les sensibiliser à leur complémentarité au service de l'entrepreneur, qu'aux entrepreneurs - cédants et repreneurs. Le kit s'appuie sur un cas de figure classique, de deux parents désirant transmettre leur entreprise à l'un de leurs enfants, sans spolier les autres, sans altérer leur situation financière à venir, et sans obérer les conditions de la croissance de l'entreprise, de son développement, par l'innovation.

Les notaires s'engagent à développer le kit, puis le présenter, avec les experts comptables, sur l'ensemble du territoire, avec l'appui des réseaux consulaires et de l'APCE et l'implication nécessaire des collectivités.



Pour accompagner toutes ces mesures, le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :

- assurera la promotion de la présente déclaration et des actions qui en résulteront sur les différents sites Internet,
- apportera un soutien de 2 M€ à l'APCE pour le programme mis en place par cette dernière. Cette enveloppe permettra de financer en particulier un premier lot de 500 pré-diagnostics de performance pour des entreprises indépendantes de moins de 10 salariés et,
- mobilisera ses directions régionales afin d'organiser conjointement avec l'ensemble des acteurs locaux de la transmission d'entreprise et les signataires de la présente déclaration une action nationale de communication, sous la forme d'un tour de France de la transmission d'entreprises.



Un comité de pilotage, composé des représentants des organismes signataires est constitué pour suivre la mise en place des opérations.

Les signataires s'engagent à se revoir dans une année pour mesurer les progrès accomplis sur la base d'un rapport que le comité de pilotage établira.

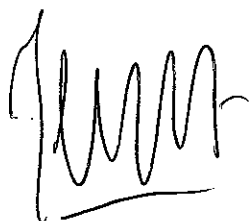
Paris le 9 octobre 2008.



**Jean-François Bernardin**



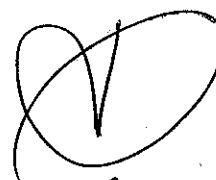
**Jean-Pierre Alix**



**Jean-Claude Volot**



**Alain Griset**



**Bernard Reynis**



**Hervé Novelli**